

HV/AS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°76-306 du 10 décembre 1976

abrogeant en ce qui concerne le Capitaine LEGONOU François, les dispositions du décret N°74-156 du 6 juin 1974 portant nomination d'un Commissaire et d'un Contrôleur du Gouvernement auprès des Services du Ministère des Finances.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le décret N°74-156 du 6 juin 1974, portant nomination d'un Commissaire et d'un Contrôleur du Gouvernement auprès des services du Ministère des Finances, notamment son article 2 ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont et demeurent abrogées en ce qui concerne le Capitaine LEGONOU François, les dispositions du décret N°74-156 du 6 juin 1974 portant nomination d'un Commissaire et d'un Contrôleur du Gouvernement auprès des Services du Ministère des Finances.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 10 décembre 1976

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CMR 4 CS 6 MF et ses Services 9 Cab.Mil. 2 Etats-
Majors 6 Intéressé 1 DIM 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IF-ONEPI-Gde Ch.5
DB-DCF-Solde 3 Trésor 4 DI 4 - UNB-ESJEP 4 BN 2 JORPB 1